



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	2
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 024

CRÉATION DE POSTE

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260226-2026_024-DE

Monsieur Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Contexte :

Il est rappelé au Conseil communautaire que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La Communauté de communes emploie des contractuels sur des CDD du type L332-13 du code de la fonction publique, intitulés « remplacement temporaire d'un fonctionnaire ». Considérant que le fonctionnaire remplacé sera appelé à d'autres fonctions à son retour dans la collectivité et considérant que l'agent en poste donne toute satisfaction, il convient de créer un poste permanent tel que présenté ci-dessous, à compter du 26 février 2026 :

Filière	Cadre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire	Catégorie	Service concerné
Technique	Adjoint technique territorial	35 h	C	Service public de gestion des déchets

La Présidente sollicite le Conseil communautaire en vue de l'autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emploi ne seraient pas pourvues par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux conditions fixées à l'article L332- 8 du code de la fonction publique.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,
- **DE DIRE** que ce poste sera créé à la date indiquée ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260226-2026_024-DE